

<p style="text-align:center">COMMUNE DE LUSSAN COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2010</p>
--

L'an deux mille dix, le vingt huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel GUERBER, Maire.

Présents : Messieurs M. GUERBER, J.-M. FRANCOIS, P.Y. RENAUD, T.VIEILLOT, B. HAEGELI, et Mesdames N. LOISIL, C.-L. CHASTANIER, M. GUY, M. DUFFAUD

Représentés: S. ROUQUETTE (Procuration à T. VIEILLOT), R. LAVOINE (Procuration à B.HAEGELI)

Secrétaire de séance : T.VIEILLOT

Date de la convocation : 20 mai 2010

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 9 AVRIL 2010 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de séance du 9 avril 2010 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2- « VILLAGES DE CARACTERE » – DEMANDE DE SUBVENTION – FEADER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Ce financement complètera les subventions acquises auprès de la Région et du Département et éventuellement celle de l'Etat dont le dossier est en cours d'instruction. Il pourrait également permettre de réaliser des travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le plan de financement pour le dossier Villages de Caractère et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

3- BATIMENT LA POSTE

La Poste, par l'intermédiaire de son service Patrimoine a fait part à Monsieur le Maire de leur décision de vendre le bâtiment.

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de différentes rencontres une offre a été transmise.

Après discussion sur les avantages et inconvénients de cette acquisition, le Conseil Municipal par 8 voix Pour et 3 Contre décide de se porter acquéreur de ce local et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

4- PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que suite à la période de consultation auprès des personnes publiques associées et suivant l'avis défavorable du SCOT, il est donc nécessaire de retravailler les différents points soulevés lors de cette période de consultation.

C'est le bureau d'étude URBA PRO qui reprendra le dossier du PLU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant la reprise et assistance dans la révision du PLU avant arrêt du projet avec le bureau d'étude URBA PRO.

5- PARTICIPATION ADHESION AB CEZE AUPRES DE LA C.C. DU GRAND LUSSAN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire du Grand Lussan a décidé, à la demande des communes concernées et par délibération du 26 janvier 2010 d'adhérer au syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (AB Cèze), à compter de l'année 2010.

Monsieur le Maire présente le tableau des montants correspondants par commune. Le coût répercuté à la commune de Lussan est de 1 615.50€

Le Conseil Municipal après délibération, valide le principe de mise en place d'un fonds de concours sur la base du montant précisé dans le tableau et autorise Monsieur le Maire à verser ce fonds de concours correspondant.

6- PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS D EXTENSION DE RESEAU ASSAINISSEMENT LUSSAN

Monsieur le Maire expose aux conseillers que suite au projet de construction de la Station d'Épuration du village et d'extension des réseaux jusqu'au quartier de Fan il est nécessaire de déterminer le montant de la participation financière aux frais d'extension de réseau du service assainissement pour les habitations existantes à la date de la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire propose le même montant que celui de la taxe de raccordement due pour toute nouvelle habitation à savoir 2 000.00€.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide

> le montant de la participation financière aux frais d'extension de réseau de station d'épuration pour un montant de 2 000.00€.

> confirme le montant de 2 000.00€ pour la taxe de raccordement due pour toute nouvelle habitation.

7- MISE EN VENTE DE PINS – OFFRE D’ACHAT

Sur la proposition de l’Office National des Forêts une coupe partielle de pins est envisagée sur la parcelle forestière n° 9 partie, au lieu-dit « Les pins ».

La parcelle est constituée d’un peuplement de type : Futaie de pins noirs.

Après délibération, et à l’unanimité le Conseil Municipal décide que la coupe de bois sera mise en vente sur pied par soumission et par les soins de l’Office National des Forêts et confie à l’Office National des Forêts la détermination du prix de retrait.

8- TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 18 mars 2010 fixant le prix de l’abonnement de l’assainissement collectif à 75.00€ le prix du M3 d’eau traitée à 0.47€ et ce à partir du 1^{er} avril 2010.

En raison de la nouvelle application comptable, et des problèmes techniques la nouvelle tarification qui devait intervenir au 1^{er} avril 2010 prendra effet au 1^{er} juillet 2010.

9- TIRAGE AU SORT DES JURES D’ASSISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de procéder au tirage au sort de 3 jurés d’assises, d’après la liste électorale.

Sont tirés au sort :

- Mr Philippe AYNARD
- Mme Martine ROZIER épouse QUINTANE
- Mme Claudine FRANCOIS épouse GIRARD

10- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture des courriers du Syndicat des AOC Olive et Huile d’Olive de Nîmes ainsi que celui de l’association « La Boule Triangulaire », sollicitant une subvention de fonctionnement pour l’année 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité attribue pour l’année 2010

- > une subvention de 100.00€ au Syndicat des AOC Olive et Huile d’Olive de Nîmes,
- > une subvention de 100.00€ à l’association « La Boule Triangulaire »

11- BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les conseillers que le chapitre 21 est en dépassement de crédits suite aux règlements de factures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité décide de procéder aux virements de crédits.

	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 021 /article 2158	+ 5 800.00€	
Chapitre 023/article 2318		- 5 800.00€

QUESTIONS DIVERSES :

*** Villages de Caractère :**

Présentation technique et financière du projet avant le lancement de l'appel d'offres aux entreprises qui sera vraisemblablement publié en juin pour un commencement de travaux à l'automne.

*** Octobre Nature :**

Thierry VIEILLOT présente le programme prévisionnel du festival art et jardin organisé en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme et le Pays d'Uzège Pont du Gard. Cette manifestation se déroulera les 9 et 10 octobre sur Lussan.

*** Festival art et jardin :**

Cette première manifestation se tiendra le 10 octobre sur les places du village et du Château à Lussan.

La séance est levée à 22h45.